

**Relevé de décisions du Conseil d'Administration Provisoire de  
l'Université Polytechnique Hauts-De-France  
Séance du 13 septembre 2019**

**Etaient présents ou représentés :**

Personnalités extérieures :	<b>SAYDON Laurence, représentant d'un établissement d'enseignement secondaire DEBURGE Eric, représentant de la communauté d'agglomération de Valenciennes Métropole</b>
Collège A des professeurs des universités	<b>ARTIBA Abdelhakim COUTELLIER Daniel DUQUENNOY Marc GUERRA Thierry-Marie LAGAE Véronique TRICOTEAUX Arnaud</b>
Collège B des autres enseignants chercheurs et enseignants	<b>BOUCHART Franck CHAMPAGNE Philippe ENJALBERT Simon RENAUX Dominique</b>
Collège des personnels de Bibliothèque, ingénieurs, administratifs, techniciens, sociaux et de santé Biatss	<b>EDART Cédric RUTKOWSKI Pascal TURPIN WINTER Hélène</b>
Collège des Usagers	<b>DUFOUR Juliette OUMHETA Myriam GRENIER François HELON Gaétan</b>
Membres de droit	<b>FREBOURG Damien, représentant de madame la Rectrice de l'Académie de Lille Monsieur le directeur général des services Madame l'agent comptable</b>
Membres invités	<b>HARMAND Souad, vice-présidente du conseil d'administration, KUSTOZ Isabelle, vice-présidente déléguée aux ressources humaines, POIRRIEZ Vincent, vice-président délégué aux affaires juridiques VAGANAY François, directeur général des services adjoint, VARAGO Manuel, pour compte rendu</b>
<b>Ont donné pouvoir</b>	<b>ASSE Addallah à COUTELLIER Daniel VIEU Catherine à GUERRA Thierry-Marie LEVEL Pascal à USEILLE Philippe LESUEUR Denis à TURPIN-WINTER Hélène CHOEL Jean-Pierre à DEBURGE Eric</b>

Monsieur le Président du conseil d'administration accueille les conseillers à 14 h 25.

Monsieur le Président ouvre la séance et donne lecture des pouvoirs.

Le quorum étant atteint, la séance du conseil débute à 14 h 30.

Monsieur le Président précise que cette séance est consacrée aux opérations rendues nécessaires pour la mise en place de l'Université Polytechnique Hauts-de-France suite à la publication du décret du 9 septembre 2019 portant création de la nouvelle université.

### **REGLEMENT INTERIEUR RELATIF AUX OPERATIONS ELECTORALES**

Monsieur le Président indique qu'il s'agit de construire un premier élément du règlement intérieur afin de fixer les règles électorales pour la désignation des représentants des usagers et des personnels, ainsi que pour l'élection du Président, du nouvel établissement.

Il donne la parole à monsieur le Vice-président délégué aux affaires juridiques.

Il est proposé de modifier l'article 5 en introduisant une date limite pour déposer une candidature à la fonction de Président de cinq jours francs avant la date du scrutin des personnels.

En conséquence, le dernier alinéa de l'article 7 indique, en cas de nouvelle séance du Conseil d'Administration organisée pour élire le Président, que de nouveaux candidats peuvent se déclarer jusqu'à la veille du scrutin.

### **Décision**

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité des voix le règlement intérieur relatif aux opérations électorales ainsi modifié.

### **ELECTION DES MEMBRES DU COMITE ELECTORAL CONSULTATIF**

Monsieur le Président donne la parole à monsieur le directeur général des services.

Il indique la répartition des sièges proposés à l'élection, par collège, selon les candidatures déclarées :

Collège des professeur, secteur A ( INSA- IUT), 2 candidats :Pascal LEVEL, Thierry-Marie GUERRA ; 1 siège à pourvoir

Collège des professeur, secteur B ( ISH), Véronique LAGAE ; 1 siège à pourvoir

Collège des autres enseignants, secteur A ( INSA- IUT) Simon ENJALBERT ; 1 siège à pourvoir

Collège des autres enseignants, secteur B (ISH) Isabelle ALPHONSE-TILLOY ; 1 siège à pourvoir

Collège des personnels BIATSS, 2 candidats : Hélène TURPIN, Pascal RUTKOWSKI ; 2 sièges à pourvoir

Collège des usagers, secteur A ( INSA- IUT), 2 candidats : Gaétan HELON, François GRENIER ; 1 siège à pourvoir

secteur B ( ISH), Juliette DUFOUR ; 1 siège à pourvoir.

Il est procédé au vote pour les collèges et secteur dans lesquels il convient de départager les candidats. Dans les collèges où il y a autant de candidats que de sièges à pourvoir, les candidats sont élus d'office.

## **VOTE**

Collège des professeurs, secteur A ( INSA- IUT) Pascal LEVEL : **1 voix**  
Thierry-Marie GUERRA : **5 voix**

Collège des usagers, secteur A ( INSA- IUT) Gaétan HELON **1 voix**  
François GRENIER **4 voix**

### **CONVENTION DE COORDINATION TERRITORIALE AVEC LA FEDERATION UNIVERSITAIRE ET PLURIDISCIPLINAIRE DE LILLE**

Monsieur le Président présente le contexte régional de coordination territoriale et les projets en cours de reconfiguration des regroupements d'établissements, notamment par la dissolution de la COMUE.

Il indique en conséquence que l'UPHF et la Fédération Universitaire Pluridisciplinaire de LILLE ( Institut catholique de Lille) ont décidé de se rapprocher et de créer un site par une convention de coordination territoriale autorisée par l'ordonnance du 12 décembre 2018.

Positions: le représentant de la liste CGT indique qu'il va voter contre en raison de la politique du gouvernement mettant en concurrence les établissements d'enseignement supérieur entre eux.

Un représentant de la liste PEPITES conteste la compétence du conseil d'administration provisoire pour se prononcer sur un élément structurant qui engage le futur établissement pour l'avenir.

### **Décision**

Le conseil d'administration adopte à la majorité des voix la convention de coordination territoriale

**Pour : 23 voix**

**contre : 2 voix**

En l'absence d'autre question, monsieur le Président remercie l'ensemble des membres et lève la séance à 16h15.

Le 15 novembre 2019

Le Président de l'Université,



Professeur Abdelhakim ARTIBA